

Renvoi au comité des Finances de l'adresse du comité révolutionnaire de Poitiers (Vienne) qui envoie une caisse contenant de l'argenterie retrouvée dans le département, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'adresse du comité révolutionnaire de Poitiers (Vienne) qui envoie une caisse contenant de l'argenterie retrouvée dans le département, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15284_t1_0190_0000_7

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Pichegru, du 12 thermidor, qui contient le récit de la belle action du citoyen Charmelue, dragon dans le sixième régiment, lequel, au moment d'une seconde charge, apercevant Brousin, capitaine dans le même corps, tenu pour mort sur le champ de bataille, entre les deux colonnes, s'élance et le sauve au milieu des ennemis (41).

20

L'administration du district de Cherbourg [département de la Manche] annonce à la Convention nationale que l'adjudication des biens désignés dans son affiche n° 167, dont l'estimation n'avait été portée qu'à 62 060 L, vient de se terminer, et qu'ils ont été vendus 132 160 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (42).

21

Les administrateurs du district de Béthune [département du Pas-de-Calais] annoncent à la Convention nationale que le recouvrement des contributions mobilières et foncières de 1791, 1792 et 1793 (vieux style), ainsi que celui de l'emprunt forcé, sont achevés dans leur district.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances (43).

22

Le comité révolutionnaire de Poitiers [département de la Vienne] adresse à la Convention nationale une caisse contenant cinq cent un marc deux onces d'argenterie qu'il a trouvés enfouis en terre, ou cachée par les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (44).

23

Les administrateurs du district de Port-Briec [ci-devant Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord] annoncent à la Convention nationale qu'il a été découvert dans la cave d'un émigré de ce district, deux cent cinquante deux marcs d'argenterie en vaisselle, et demandent une indemnité pour ceux qui ont fait cette découverte.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Secours (45).

24

Les administrateurs du district de Grandvilliers [département de l'Oise] applaudissent au courage et à l'énergie de la Convention nationale qui a encore une fois sauvé la patrie, en déjouant la conspiration, du scélérat Robespierre et complices.

Ils annoncent que des biens d'émigrés, estimés 139 922 L, ont été vendus 323 625 L.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (46).

Les administrateurs du district de Grandvilliers adressent à la Convention nationale trois états de ventes de biens d'émigrés, d'où il résulte que le 25 messidor, 5 et 7 thermidor, des biens situés dans la commune de Formerie, appartenans ci-devant à l'émigré Duprat, dit de Brabançon, et estimés 139 922 L, ont été vendus 323 625 L (47).

25

Le citoyen Briker, de la commune de Beaune [département de la Côte-d'Or] ci-devant organiste, se trouvant dans la plus grande indigence, présente à la Convention nationale une pétition tendante à obtenir une pension viagère.

Renvoyé au comité des Finances (48).

26

La citoyenne Claudine Mouton, femme Lévêque, ayant passé la moitié de sa vie à soigner les malades dans l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne [département de la Côte-d'Or], réclame de la justice de la Convention une pension de retraite.

Renvoyée au comité des Finances (49).

27

La société populaire de Montbard [département de la Côte-d'Or] réclame contre le négoce illimité des denrées de première nécessité et présente plusieurs moyens pour remédier à tous les abus qui se sont introduits dans cette partie du commerce.

Renvoyé au comité d'Agriculture et de Commerce (50).

(41) *Bull.*, 16 fruct.; *M.U.*, XLIII, 285.

(42) *P.-V.*, XLV, 5.

(43) *P.-V.*, XLV, 5-6.

(44) *P.-V.*, XLV, 6.

(45) *P.-V.*, XLV, 6.

(46) *P.-V.*, XLV, 6.

(47) *Bull.*, 16 fruct.

(48) *P.-V.*, XLV, 6.

(49) *P.-V.*, XLV, 7.

(50) *P.-V.*, XLV, 7.